



S.O.S. Collégiale Sainte-Croix

Bulletin d'information trimestriel 3/2004

4^e année – Juillet – Août – Septembre – Numéro 15

Siège social : cloître Sainte-Croix, 17, B 4000 Liège – Tél. / Fax : 04 362 17 13

<http://www.fabrice-muller.be/sc> – Courriel : sainte-croix@fabrice-muller.be

Cotisation : 7 € minimum à verser au compte 552-2925000-13

Éditeur responsable : Fabrice MULLER – Secrétariat : cloître Sainte-Croix, 17, B 4000 Liège

Bureau de dépôt : 4000 Liège 1 – N^o d'agrément P 404050

Que faut-il faire de la collégiale Sainte-Croix ?

Que nos membres se rassurent, nous avons déjà répondu avec eux à cette question tout à fait obsolète, comme nous le rappellerons plus tard.

Pourtant, certains posent encore cette interrogation, à nos yeux, dangereuse pour Liège. En fait, ils la confondent avec la question plus générale : que faut-il faire de toutes les églises chrétiennes dans ce monde laïcisé alors que la pratique dominicale est en constante régression ?

La question est légitime et se retrouve dans toute l'Europe occidentale. Les réponses sont diverses, tantôt séduisantes, utilitaires, tantôt surprenantes ou saugrenues. Certaines anciennes églises sont devenues des discothèques, des offices de tourisme, des crèches, des hôtels, des habitations particulières, des musées ou même des parcs à vélos. Avec plus ou moins de bonheur, le volume de ces édifices a été ou est utilisé sans bousculer le paysage urbain.

Nous ne sommes pas opposés à ces solutions tant que l'intérêt de ces bâtiments ne réside que dans leur volume et leur localisation. Par contre, le problème est posé de façon complètement différente quand les édifices religieux, comme la collégiale Sainte-Croix par exemple, constituent un patrimoine remarquable et, par surcroît, quand leur décor et leur mobilier sont eux-mêmes de valeur, valeur à ne pas réduire en les plaçant hors-contexte.

Dans ce cas, la question de leur réaffectation ne se pose même plus : ils **sont** notre patrimoine et cela suffit à les faire restaurer d'autant plus que leur restauration constitue un investissement économique indéniable surtout dans une ville comme Liège qui peut et doit être la première ville touristique de Wallonie. Pour nous, il s'agit là, ni plus ni moins, d'un élément essentiel et réaliste de

la reconversion économique de notre cité. Nous ne disons pas **l'élément** mais **un élément** à ne pas négliger dans une ville qui compte un taux de chômage de plus de 25 %.

Si l'on veut que Liège devienne une ville touristique digne de ce nom, elle se doit de garder son patrimoine, de prendre soin de son offre et même de l'accroître. Car quelles destinations choisissent les touristes pour leurs escapades ? Des villes où, d'avance, ils savent qu'ils ne pourront tout voir. Et que vont-ils visiter ? En majorité, les musées et les églises (pensez à votre propre comportement à l'étranger).

Les atouts, nous les avons. À nous de les exploiter au mieux, c'est-à-dire, de les restaurer, de savoir les présenter et d'en assurer l'accueil.

Seul le nombre important des richesses patrimoniales, artistiques, culturelles et événementielles de notre cité pourra assurer un flux touristique élevé. Le reste : l'*horeca*, les hôtels, les organisateurs de voyages suivront seulement si ce flux est économiquement rentable. Rappelons les mots d'un responsable de l'*horeca* et du tourisme du Limbourg hollandais qui disait, le mois dernier, de Maastricht : « *Ce qui a commencé, après la seconde guerre mondiale, à sauver Maastricht de la pauvreté (sic), c'est le « monumentenzorg», la conservation du patrimoine !* ».

En plus d'une réponse à la reconversion économique, le tourisme urbain – principalement culturel – ne pourra avoir qu'un impact positif sur l'aménagement du centre et sa convivialité pour laquelle le caractère des Liégeois est déjà prêt.

Le Conseil d'administration.

Journées du patrimoine

Les 11 et 12 septembre 2004, la collégiale Sainte-Croix participera à la seizième édition des Journées du patrimoine en Wallonie.

Diverses animations auront lieu à la collégiale : panneaux présentant l'édifice et interpellant les visiteurs quant à une éventuelle réaffectation du site ; exposition d'une partie du trésor artistique ; etc.

Un **dossier** évoquant la problématique de la réaffectation des édifices religieux sera disponible pour l'occasion à la collégiale.

Samedi 11 : de 13 à 18 h.

Dimanche 12 : de 10 à 18 h.

Dimanche à 18 h. : **concert d'orgues** en clôture.

Patrick WILWERTH (orgue), Armand RAHIER (hautbois), Hugues DESCHAMPS (trompette), Bruno BACQ (violon), et une petite formation vocale. Œuvres de *Bach, Fauré, Mozart, Franck, etc.*

Patrimoine artistique de la collégiale

Triptyque de la vraie Croix

Région mosane, vers 1160.

Triptyque en chêne recouvert de cuivre doré, repoussé, émaillé et ciselé ; vernis bruns. Orfèvrerie mosane du XII^e siècle attribuée à l'atelier de Godefroid de Huy.

D'après une tradition, non vérifiée mais plausible, l'empereur Henri II aurait offert en 1006 à la collégiale Sainte-Croix, des reliques de la Vraie Croix reçues du roi de France Robert II. Les quatre fragments du saint Bois furent à l'époque disposés en une petite croix en or, bordée d'un grenetis et ponctuée de perles, le centre étant occupé par une pierre semi-précieuse (agate ?). Le revers de la croix est orné de filigranes et elle est munie d'un petit anneau de suspension ; cette relique pourrait donc avoir été un temps amovible, ce qui indiquerait une influence byzantine. La relique est logée dans une petite staurothèque rectangulaire, protégée par une fenêtre et accompagnée de l'inscription *Lignu(m) Vit(a)e*. Vers 1160, le reliquaire original fut placé dans le triptyque que l'on connaît aujourd'hui. La croix est fictivement supportée par deux anges, allégories des vertus de Vérité et de Jugement ; la vertu de Miséricorde est figurée sur une plaque d'émail champlévé surmontant la relique. Au

fronton, le buste du Christ juge en ronde-bosse. Sous la croix, une lentille circulaire protège un fragment du crâne de saint Jean-Baptiste (disparu) et une dent de saint Vincent. En bas, sous un arc semi-circulaire, cinq bustes aux nimbes traités au vernis brun, dont trois tiennent un livre, figurent les Élus. Sur les volets, les bustes des douze apôtres sont représentés avec leurs noms.

L'ensemble se lit dans le cadre d'une iconographie axée sur le thème de la Rédemption. Il est probable que le triptyque a été réalisé pour l'église Sainte-Croix.

L'attribution à l'atelier de Godefroid de Huy repose sur les analogies des allégories avec les figures d'anges de la châsse de saint Mengold à Huy, œuvre de l'orfèvre Godefroid de Huy.

Le triptyque a été restauré par l'IRPA (Institut royal du patrimoine artistique) en 1996. Il est maintenant exposé au MARAM (Musée d'Art religieux et d'Art mosan, rue Mère-Dieu à Liège) où il a été mis en dépôt par mesure de sécurité et pour être présenté en permanence au public dans de bonnes conditions de conservation.

Des photos du triptyque sont présentées sur le site web de l'asbl : <http://www.fabrice-muller.be/sc>

Divers

Les enseignes en pierre sculptée à Liège

Dans les rues de Liège, plus de quatre-vingts enseignes en pierre sculptée sont encore visibles sur les façades des maisons.



Au Champion, teinturier en soye et en laines

Retrouvez toutes ces enseignes en photographies sur le web à l'adresse <http://www.fabrice-muller.be>

Cotisations 2004

Nombreux sont ceux qui n'ont pas encore réglé leur cotisation pour l'année 2004. Merci d'y penser. Pour rappel, la cotisation est de 7 € minimum à verser au compte 552-2925000-13 de l'asbl S.O.S. Collégiale Sainte-Croix.